

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE BRAY**

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 15 JUILLET 2020**

**PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ET ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU**

L'an deux mille vingt le 15 juillet 2020 à 18 heures, les conseillers communautaires des 23 communes constituant la Communauté de Communes du Pays de Bray se sont réunies dans la salle socio-culturelle à Saint Germer de Fly sur la convocation qui leur a été adressée le 07 juillet 2020 par Monsieur Alain LEVASSEUR Président sortant, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Communes (23)	DELEGUES TITULAIRES	33	DELEGUES SUPPLEANTS	18
BLACOURT	FOUQUIER Jean-Pierre	P	RICHARD Jacques	P
LE COUDRAY ST GERMER	BERVOET Gilbert	P	MAINEMARE Maryline	P
CUIGY EN BRAY	NOYELLE Bernard	P	DIOT Christophe	P
ESPAUBOURG	BATOT Patrick	P	VASSARD Sandrine	P
FLAVACOURT	HUE Xavier	AE	BAVANT Danielle	P
HODENC EN BRAY	LANGLOIS Frédéric	P	BUCHER Claude	P
LABOSSE	DUTHION Jean-Claude	AE	DUPUY Adrien	P
LACHAPELLE AUX POTS	MAGNOUX Alain GRUET Paulette BLANCFENE Jean-Pierre	P P P		
LALANDELLE	LIGNEUL Jacques	P	RENARD Philippe	A
LALANDE EN SON	DUQUENOY Christophe	P	CHEVALIER Marlène	P
LHERAULE	PLEE Gérard	P	GAILLARD Jean-Pierre	A
ONS EN BRAY	VERMEULEN France BACHELIER Odile	P P		
PUISEUX EN BRAY	MOISAN Jean-François	P	MARTINEZ Edouard	P
SAINT AUBIN EN BRAY	DOISNEAU Marie DUFFOUR Patrice	P P		
SAINT GERMER DE FLY	LEVASSEUR Alain ALEXIS Nicole VILLETTE Daniel	P P P		
SAINT PIERRE ES CHAMPS	BORGEO Martine	P	HEQUET Jean-Jacques	AE
SERIFONTAINE	AUGER Pascal FOUQUE Sylvie PIGNE Didier HARBANE Céline THIBAUT Patrick	P P P P P		
TALMONTIERS	COCHET Brigitte	P	RIBIERE Jean-Paul	P
LE VAUMAIN	DUDA Jean-Michel	P	COLPAERT Marie-Ange	P
LE VAUROUX	LEROUX Bruno	P	OZEL Agnès	A
VILLEMUR	ROUSSEAU Christelle	P	BONTEMPS Monique	A
VILLERS SAINT BARTHELEMY	VINCHENT Philippe	P	DEMEY Florence	A
VILLERS SUR AUCHY	MONDON Pascale	P	MAERTENS Bernard	A
TOTAL retenu le 15-07-2020		31		11



Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le doyen d'âge du conseil communautaire. M. LEVASSEUR, Président sortant, désigne M. BLANCFENE Jean-Pierre doyen d'âge de la séance d'installation du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Installation du Conseil Communautaire

La séance est ouverte sous la Présidence de M. BLANCFENE Jean-Pierre, doyen d'âge qui, après l'appel nominal, rappelle que par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2019 la composition du conseil communautaire corrélative au renouvellement général des conseils municipaux et sur accord des conseils municipaux des communes membres a été arrêté comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de délégués	Nom de la commune	Population municipale	Nombre de délégués
Blacourt	630	1	Lhéraule	191	1
Cuigy-en-Bray	936	1	Ons-en-Bray	1 403	2
Espaubourg	509	1	Puiseux-en-Bray	424	1
Flavacourt	663	1	Saint-Aubin-en-Bray	1 128	2
Hodenc-en-Bray	492	1	Saint-Germer-de-Fly	1 715	3
Labosse	444	1	Saint-Pierre-es-Champs	711	1
Lachapelle-aux-Pots	1 619	3	Sérifontaine	2 758	5
Lalande-en-Son	667	1	Talmoniers	687	1
Lalandelle	469	1	Villembray	258	1
Le Coudray-Saint-Germer	928	1	Villers-Saint-Barthélemy	493	1
Le Vaumain	357	1	Villers-sur-Auchy	381	1
Le Vauroux	506	1	TOTAL	18 369	33

A l'issue des élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, les membres suivants ont été élus ou désignés conseillers communautaires de la CCPB :

Communes (23)	DELEGUES TITULAIRES	33	DEL
BLACOURT	FOUQUIER Jean-Pierre		RICHARD Jacques
LE COUDRAY ST GERMER	BERVOET Gilbert		MAINEMARE Maryline
CUIGY EN BRAY	NOYELLE Bernard		DIOT Christophe
ESPAUBOURG	BATOT Patrick		VASSARD Sandrine
FLAVACOURT	HUE Xavier		BAVANT Danielle
HODENC EN BRAY	LANGLOIS Frédéric		BUCHER Claude
LABOSSE	DUTHION Jean-Claude		DUPUY Adrien
LACHAPELLE AUX POTS	MAGNOUX Alain GRUET Paulette BLANCFENE Jean-Pierre		
LALANDELLE	LIGNEUL Jacques		RENARD Philippe
LALANDE EN SON	DUQUENOY Christophe		CHEVALIER Marlène
LHERAULE	PLEE Gérard		GAILLARD Jean-Pierre
ONS EN BRAY	VERMEULEN France BACHELIER Odile		
PUISEUX EN BRAY	MOISAN Jean-François		MARTINEZ Edouard
SAINT AUBIN EN BRAY	DOISNEAU Marie DUFFOUR Patrice		
SAINT GERMER DE FLY	LEVASSEUR Alain ALEXIS Nicole VILLETTE Daniel		
SAINT PIERRE ES CHAMPS	BORGOO Martine		HEQUET Jean-Jacques
SERIFONTAINE	AUGER Pascal FOUQUE Sylvie PIGNE Didier HARBANE Céline THIBAUT Patrick		
TALMONTIERS	COCHET Brigitte		RIBIERE Jean-Paul
LE VAUMAIN	DUDA Jean-Michel		COLPAERT Marie-Ange
LE VAUROUX	LEROUX Bruno		OZEL Agnès
VILLEMURAY	ROUSSEAU Christelle		BONTEMPS Monique
VILLERS SAINT BARTHELEMY	VINCHENT Philippe		DEMEY Florence
VILLERS SUR AUCHY	MONDON Pascale		MAERTENS Bernard

M. BLANCFENE Jean-Pierre, doyen d'âge, déclare les conseillers titulaires et les conseillers suppléants installés dans leur fonction.



Election de la Présidence de la Communauté de Communes du Pays de Bray

M. BLANCFENE Jean-Pierre, doyen d'âge, poursuit la présidence de cette séance en vue de l'élection de la future présidence de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Un rappel des règles législatives est réalisé à savoir que l'élection du Président et des Vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du maire et des adjoints : « *Article 5211-2 du Code Général des Collectivités renvoie aux dispositions du chapitre 2 du titre 2 du livre 1 de la partie du même code relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président et de vice-présidents de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre.*

Article L2122-7 : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Avant de procéder aux élections du président, deux accesseurs sont désignés :

- Mme Paulette GRUET,
- M. Jacques LIGNEUL.

Dès lors, il est procédé à l'élection du Président dans les conditions réglementaires.

M. BLANCFENE Jean-Pierre fait appel de candidature pour le poste de Président.

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Jean-Michel DUDA,
- M. Gérard PLEE.

Chacun des candidats prend à tour de rôle la parole et décline leur profession de foi.

Des bulletins blancs, enveloppes et isolements sont mis à la disposition des votants. Chaque délégué à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletin blancs ou nuls (à déduire)	2
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Nombre de voix obtenues par :

M. DUDA Jean-Michel	21
M. PLEE Gérard	10

M. DUDA Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé PRÉIDENT de la Communauté de Communes du Pays de Bray et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Lecture de la charte de l'élu local

M. le Président rappelle au conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, il lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

En outre, est-il prévu que le Président remette aux conseillers communautaires local et de certaines dispositions du CGCT.

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l'élu local par M. le Président.

Un exemplaire de la Charte de l'élu local est remis en séance et sera adressé par mail à l'ensemble des conseillers communautaires, de même qu'une copie de certaines dispositions du CGCT (L. 5214-8 ; L. 2123-2 ; L. 2123-3 ; L. 2123-5 ; L. 2123-7 à 16 ; L. 2123-18-2 ; L. 2123-18-4 ; L. 2123-24-1 ; L. 2123-11-2 et L. 5211-12).

Fixation du nombre de Vice-présidents

Un rappel des règles législatives est réalisé :

La loi article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités dispose que « le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. » Pour rappel, au sein des conseils municipaux, le principe est que le nombre d'adjoints ne peut pas dépasser 30 % des effectifs. »

M. le Président propose de fixer à cinq le nombre de Vice-présidents.

Le Conseil communautaire décide avec 23 voix pour et 10 contre de fixer le nombre de Vice-président à 5.

Elections des cinq Vice-présidents

Un rappel des règles législatives est réalisé :

Les membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si l'article L. 5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du bureau les règles de l'article L.2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1000 habitants, ou les règles de l'article L. 2122-7-2 de CGCT, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le juge administratif a en l'occurrence considéré que le mode de scrutin prévu à l'article L. 2122-7-2 précité n'était pas applicable à l'élection des membres du bureau de l'organe délibérant d'un EPCI (CE 23 avril 2009, Syndicat départemental d'énergies de la Drôme; CE 3 juin 2009, Communauté d'agglomération du Drouais).

Le scrutin applicable est donc un scrutin uninominal à la majorité absolue à trois tours, excluant par conséquent de pouvoir recourir au scrutin de liste. Ce mode de scrutin, individuel, exclut par conséquent toute obligation de parité.

M. le Président procède successivement à l'élection des cinq Vice-présidents.

Premier tour de scrutin – 1^{er} Vice-président

M. le Président précise que le 1^{er} Vice-président aura en charge : l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des déchets, l'eau, l'énergie.

Se porte candidat en qualité de **1^{er} Vice-président** de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

- M. LEVASSEUR Alain

Le candidat prend la parole et décline sa profession de foi.

Des bulletins blancs, enveloppes et isoloirs sont mis à la disposition des votants. Chaque délégué à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire)	11
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Nombre de voix obtenues par :

M. LEVASSEUR Alain	20
M. PLEE Gérard	2

M. LEVASSEUR Alain ayant obtenu la majorité absolue, est élu premier Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Premier tour de scrutin – 2^{ème} Vice-président

M. le Président précise que le 2^{ème} Vice-président aura en charge : l'habitat et notamment l'OPAH, les travaux et l'entretien des bâtiments intercommunaux.

Se porte candidat en qualité de **2^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

- M. BATOT Patrick

Le candidat prend la parole et décline sa profession de foi.

Des bulletins blancs, enveloppes et isoloirs sont mis à la disposition des votants. Chaque délégué à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire)	10
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Nombre de voix obtenues par :

M. BATOT Patrick	16
M. PLEE Gérard	5
Mme DOISNEAU Marie	1
M. LANGLOIS Frédéric	1

M. BATOT Patrick, ayant obtenu la majorité absolue, est élu deuxième Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Premier tour de scrutin – 3^{ème} Vice-président

M. le Président précise que le 3^{ème} Vice-président aura en charge : l'urbanisme et le PLUiH.

Se portent candidats en qualité de **3^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

- M. BLANCFENE Jean-Pierre
- Mme DOISNEAU Marie

Chacun des candidats prend à tour de rôle la parole et décline leur profession de foi.

Des bulletins blancs, enveloppes et isolements sont mis à la disposition des votants. Chaque délégué à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletin blancs ou nuls (à déduire)	2
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Nombre de voix obtenues par :

M. BLANCFENE Jean-Pierre	13
Mme DOISNEAU Marie	14
M. PLEE Gérard	3
M. FOUQUIER Jean-Pierre	1

La majorité absolue n'étant pas atteinte, un deuxième tour est réalisé.

Deuxième tour de scrutin – 3^{ème} Vice-président

Se portent candidats en qualité de **3^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

- M. BLANCFENE Jean-Pierre,
- Mme DOISNEAU Marie

Des bulletins blancs, enveloppes et isolements sont mis à la disposition des votants. Chaque délégué à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire)	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Nombre de voix obtenues par :

M. BLANCFENE Jean-Pierre	17
Mme DOISNEAU Marie	16

M. BLANCFENE Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, est élu troisième Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Premier tour de scrutin – 4^{ème} Vice-président

M. le Président précise que le 4^{ème} Vice-président aura en charge : les finances, la culture, le tourisme et l'action sociale.

Se portent candidats en qualité de **4^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

- Mme MONDON Pascale
- M. LIGNEUL Jacques

Chacun des candidats prend à tour de rôle la parole et décline leur profession de foi.

Des bulletins blancs, enveloppes et isoloirs sont mis à la disposition des votants. Chaque délégué à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletin blancs ou nuls (à déduire)	4
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix obtenues par :

Mme MONDON Pascale	19
M. LIGNEUL Jacques	10

Mme MONDON Pascale ayant obtenu la majorité absolue, est élue quatrième Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Premier tour de scrutin – 5^{ème} Vice-président

M. le Président précise que le 5^{ème} Vice-président aura en charge : le développement économique, l'aménagement du territoire et le transport.

Se porte candidat en qualité de 5^{ème} **Vice-président** de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

- M. PIGNE Didier
- Mme DOISNEAU Marie

Chacun des candidats prend à tour de rôle la parole et décline leur profession de foi.

Des bulletins blancs, enveloppes et isoloirs sont mis à la disposition des votants. Chaque délégué à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletin blancs ou nuls (à déduire)	2
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Nombre de voix obtenues par :

M. PIGNE Didier	16
Mme DOISNEAU Marie	15

M. PIGNE Didier, ayant obtenu la majorité absolue, est élu cinquième Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Composition et Election des membres du bureau

Un rappel des règles législatives est réalisé :

Article 5211-10 : « le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. »

Les membres du bureau sont élus au scrutin secret (CE, 11 mars 2009, n°319243), uninominal (CE, 23 avril 2009, n°319812) à la majorité absolue.

A/ Composition du bureau

Le Président propose de composer le bureau de la façon suivante :

- le Président,
- les cinq Vice-présidents
- et l'ensemble des maires.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la composition du bureau à savoir le Président, les Vice-Présidents et l'ensemble des maires ce qui porte le nombre total de membres du bureau à 25.

B/ Election des membres du bureau

Sont donc proposés membres du bureau :

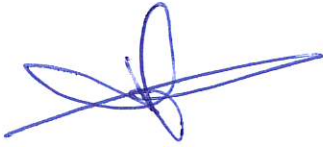
M. DUDA Jean-Michel, Président,
M. LEVASSEUR Alain, 1^{er} Vice-président, maire,
M. BATOT Patrick, 2^{ème} Vice-président, Maire,
M. BLANCFENE Jean-Pierre, 3^{ème} Vice-président,
Mme MONDON Pascale, 4^{ème} Vice-président, Maire,
M. PIGNE Didier, 5^{ème} Vice-président,
M. FOUQUIER Jean-Pierre, M. BERVOET Gilbert, M. NOYELLE Bernard, M. HUE Xavier, M. LANGLOIS Frédéric,
M. DUTHION Jean-Claude, M. MAGNOUX Alain, M. LIGNEUL Jacques, M. DUQUENNOY Christophe,
M. PLEE Gérard, M. VERMEULEN France, M. MOISAN Jean-François, Mme DOISNEAU Marie, Mme BORGGO
Martine, M. AUGER Pascal, Mme COCHET Brigitte, M. LEROUX Bruno, Mme ROUSSEAU Christelle et
M. VINCHENT Philippe, maires.

Sont élus à l'unanimité membres du bureau :

M. DUDA Jean-Michel, Président,
M. LEVASSEUR Alain, 1^{er} Vice-président, maire,
M. BATOT Patrick, 2^{ème} Vice-président, Maire,
M. BLANCFENE Jean-Pierre, 3^{ème} Vice-président,
Mme MONDON Pascale, 4^{ème} Vice-président, Maire,
M. PIGNE Didier, 5^{ème} Vice-président,
M. FOUQUIER Jean-Pierre, M. BERVOET Gilbert, M. NOYELLE Bernard, M. HUE Xavier, M. LANGLOIS Frédéric,
M. DUTHION Jean-Claude, M. MAGNOUX Alain, M. LIGNEUL Jacques, M. DUQUENNOY Christophe,
M. PLEE Gérard, M. VERMEULEN France, M. MOISAN Jean-François, Mme DOISNEAU Marie, Mme BORGGO
Martine, M. AUGER Pascal, Mme COCHET Brigitte, M. LEROUX Bruno, Mme ROUSSEAU Christelle et
M. VINCHENT Philippe, maires.

Ce qui porte le nombre des membres du bureau à 25 membres.

Le/La Président (e)



Le Doyen d'âge



Les membres du bureau

